

**PROCES-VERBAL** de la réunion du Conseil Municipal  
**du 8 Juillet 2014**  
sous la présidence de M. Francis WOLF

**Commune de MOMMENHEIM**

Présents: M. Joseph AMMANN - Mme Stéphanie BAUER - M. Alain BIETH – Mme Béatrice GNAEDIG - M. Jean-Luc GWISS - Mme Simone HARTER – Mme Elisabeth JAECK – Mme Aniko JUNG – M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER - M. KLEIN Jeannot - M. Joseph KUHN - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Éric MULLER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER – Mme Sandra WILLMANN

Absents : Mme Aniko JUNG

*M. le Maire ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes. Il propose d'ajouter un point n°13 à l'ordre du jour « Attribution du logement du 13 rue des Juifs ». Le point « divers » devient par conséquent le point n°14.*

*Aucune objection n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté comme suit :*

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du PV de la séance du 10 Juin 2014**
- 3. Modification des horaires d'accueil de la mairie**
- 4. Modification budgétaire**
- 5. Vente de terrains**
- 6. Convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.)**
- 7. Convention avec le Service Départemental Aménagement Urbanisme Habitat (S.D.A.U.H.)**
- 8. Compte-rendu d'activités 2013 – Réseau GDS**
- 9. Information sur une demande de location d'un lot de chasse en gré à gré**
- 10. Information sur l'arrêté municipal luttant contre les nuisances sonores**
- 11. Choix de l'imprimeur du bulletin communal**
- 12. Site Internet de la commune**
- 13. Attribution du logement du 13 rue des Juifs**
- 14. Divers**

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article A11-212115 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Mme Elisabeth JAECK, secrétaire de la présente séance assistée par M. Julien RIEHL.

***La délibération est approuvée à l'unanimité***

## 2. Approbation du PV de la séance du 10 Juin 2014

Le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 10 Juin 2014.

Mme Béatrice GNAEDIG souhaite se voir préciser si les deux arrêts de bus des collégiens sont concernés par le déplacement demandés par un courrier du maire. M. BIETH lui précise que seul un des deux devrait être déplacé rue de Général de Gaulle. L'autre conservera son emplacement rue du Maréchal Foch

Aucune autre observation n'étant formulée, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 10 Juin 2014.

***Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 10 Juin 2014 à l'unanimité***

## 3. Modification des horaires d'accueil de la mairie

Rapporteur : M. le Maire

*Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de modification des horaires d'accueil de la mairie. M. KUHN souhaite savoir comment ce projet est perçu par les agents concernés. Le Maire donne la parole à M. RIEHL, le Secrétaire Général, qui confirme que le projet de modification des horaires d'accueil est appelé de leurs vœux par les agents. M. KLEIN demande si l'accueil téléphonique sera tout de même assuré lorsque la mairie sera fermée et M. KEITH s'enquiert de la présence physique du personnel en mairie en cas d'urgence. Le Maire répond que du personnel sera toujours présent, mais que l'accueil téléphonique ne sera pas assuré afin de permettre un travail serein. Il propose d'approuver la résolution suivante :*

M. le Maire explique que la forte amplitude horaire de l'accueil en mairie constitue parfois une difficulté à certaines missions des agents administratifs : réunions de travail communes, formations en interne, travaux nécessitant de ne pas être dérangé... D'autre part, force est de constater qu'aucune mairie de la même strate démographique n'offre des horaires d'ouverture aussi larges, à savoir de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures tous les jours de la semaine.

Afin de permettre aux agents de bénéficier d'une demi-journée de travail sans accueil, sans pour autant dégrader la qualité de l'accueil, il est proposé de consacrer le jeudi après-midi aux travaux en interne. L'accueil en mairie serait alors proposé de 8 à 12 heures le jeudi.

Cette proposition, qui fait l'unanimité auprès des agents, devra être validée par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin et nécessitera la modification du protocole d'accord A.R.T.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification des horaires d'accueil de la mairie avec effet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014.
- **AUTORISE** le Maire à modifier le protocole d'accord A.R.T.T. concernant le personnel administratif.

***La délibération est approuvée à l'unanimité***

#### 4. Modification budgétaire

Rapporteur : Mme Béatrice SCHNEIDER

L'Adjointe en charge des finances explique aux membres du Conseil Municipal devoir procéder à une modification budgétaire. La commune a fait réaliser des travaux de dépose d'un potelet par Electricité de Strasbourg. En vertu d'un décret sur les travaux relatifs aux ouvrages concédés, la commune a la possibilité de récupérer la TVA en quelques mois, au lieu de 2 ans dans le cadre du Fonds de Compensation de la TVA (F.C.T.V.A.). Cette récupération rapide n'ayant pas été prévue au budget primitif 2014, il y a lieu d'allouer les crédits budgétaires nécessaires aux articles impactés par les écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** les modifications budgétaires suivantes
  - en dépenses à l'article 2762 chapitre 041 : + 100 €
  - en recettes à l'article 21318 chapitre 041 : + 100 €.

***La délibération est approuvée à l'unanimité***

#### 5. Vente de terrains

Rapporteur : Le Maire

*Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, et plus particulièrement aux nouveaux élus, l'historique du projet de l'A.F.U.A. « les Coteaux Fleuris ». Celle-ci a été constituée par les propriétaires des terrains concernés par la zone II AU au lieu-dit « Huttendoerfer Berg » devant être urbanisée dans le cadre d'un projet d'ensemble. Il rappelle que le projet de remembrement de l'A.F.U.A. a fait l'objet d'une autorisation préfectorale et que le partage des terrains a été réalisé par un géomètre expert. A ce titre, la commune est propriétaire d'un terrain dans l'emprise de l'A.F.U.A (parcelle 168 section 35 d'une surface de 7,59 ares) et bénéficie de deux parcelles dans la version remembrée. Les surfaces sont réduites de 2,45 par rapport aux parcelles originelles car amputées (comme c'est le cas pour tous les autres propriétaires) d'une partie de l'emprise de la voirie. La commune possède ainsi 5,14 ares dans le nouveau découpage. Comme elle ne souhaite pas les conserver, elle peut les vendre selon le découpage du géomètre. Le prix proposé est issu de l'estimation réalisée par le Services des Domaines. Le Maire propose d'adopter la résolution suivante :*

Par délibération du 27 mars 2012, la commune a choisi de ne pas adhérer à l'A.F.U.A. « les Coteaux Fleuris », mais de proposer à la vente les parcelles entrant dans l'emprise de ladite association. Le remembrement ayant été autorisé par arrêté préfectoral en date du 27 mai 2014, la commune souhaite procéder à la cession des parcelles suivantes au prix de 6 000 € l'are :

- à M. BERNHARD Gérard
  - la parcelle cadastrée section 35 n°425/7 d'une contenance de 2,82 ares
  - la parcelle cadastrée section 35 n°419/7 d'une contenance de 0,43 are

soit un total de 3,25 ares au prix total de 19 500,00 €.

- à M. TRUTTMANN Maurice
- la parcelle cadastrée section 35 n°427/7 d'une contenance de 1,58 are
- la parcelle cadastrée section 35 n°430/7 d'une contenance de 0,31 are

soit un total de 1,89 are au prix total de 11 340,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la cession des terrains ci-dessus cités au prix de 6 000 € l'are
- **PRECISE** que les frais de notaire et d'arpentage sont à la charge des acheteurs
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à la vente des terrains.

***La délibération est approuvée à l'unanimité***

## **6. Convention avec le Service Départemental Aménagement Urbanisme Habitat (S.D.A.U.H.)**

Rapporteur : M. Gérard MITTELHAEUSER

L'Adjoint au Maire rappelle que la commission travaux élargie a reçu Mme Gaëlle HILBERT du C.A.U.E. du Bas-Rhin lors d'une séance de travail le 3 juin dernier. Afin de proposer une réflexion globale sur le site de la ferme Krauth et de hiérarchiser les scénarii possibles, il est proposé de confier cette mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage au C.A.U.E. Son objet sera de fournir une étude de faisabilité sur les différents équipements projetés : petite enfance, bibliothèque, local périscolaire, salles associatives, logement senior. D'autre part, elle répondra à l'appel à projet du Conseil Général du Bas-Rhin « j'habite et je vis l'intergénérationnel ». Une convention régit les conditions de l'exercice de la mission du C.A.U.E. pour le compte de la commune de Mommenheim dont la participation est fixée à 6 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe d'une convention entre la Commune et le C.A.U.E. dans le cadre de l'aménagement de la ferme Krauth,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le C.A.U.E. et tous les documents afférents.

***La délibération est approuvée à l'unanimité***

## **7. Convention avec le Service Départemental Aménagement Urbanisme Habitat (S.D.A.U.H.)**

Rapporteur : M. Alain BIETH

L'Adjoint rappelle que le Conseil Municipal a, dans sa séance du 9 Juillet 2013, prescrit la modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) afin de tenir compte des besoins nés de la pratique de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme. A ce titre, il présente l'offre de prestation du S.D.A.U.H. comprenant notamment la réalisation des études préalables, le montage des dossiers, la fourniture des éléments de procédure

ainsi que la reproduction et l'informatisation des plans. Le montant forfaitaire de la mission est de 4 028,00 €HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe d'une convention entre la Commune et le S.D.A.U.H. dans le cadre de la modification n°1 du P.L.U.
- **AUTORISE** le maire à signer la convention avec le S.D.A.U.H. et tous les documents afférents.

*La délibération est approuvée à l'unanimité*

## 8. Compte-rendu d'activités 2013 – Réseau GDS

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte-rendu annuel 2013 de Réseau GDS, concessionnaire du réseau de distribution du gaz.

Le contrat de concession a été signé le 12 octobre 1995 et arrive à échéance le 30 juin 2025. En 2013, 5,8 millions de kWh ont été acheminés sur le réseau et le nombre de points de livraison est passé de 237 à 239. La longueur du réseau a également augmenté de 375 mètres dans la rue de la Tuilerie, passant à un total de 7 915 mètres dans la commune.

Pour l'année 2013, Réseau GDS a investi 66 820,00 € dont 72,5 % pour l'extension du réseau.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2013 de Réseau GDS, concessionnaire du réseau de distribution du gaz.

## 9. Information sur une demande de location d'un lot de chasse de gré à gré

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les deux lots de chasse communaux arrivent à échéance le 1<sup>er</sup> février 2015. Depuis 1996, il est possible de procéder à la location de lots de chasse par convention de gré à gré avec le locataire déjà en place souhaitant renouveler son bail. L'un des deux locataires de chasse de la commune s'est montré intéressé par la reprise de son lot. Le cas échéant, le Maire propose d'entamer une procédure de convention de gré à gré, soulignant que dans le Bas-Rhin ce sont près des trois quarts de lots de chasse qui sont actuellement loués par gré à gré.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la possibilité de mettre en location les lots de chasse communaux par convention de gré à gré.

## 10. Information sur l'arrêté municipal luttant contre les nuisances sonores

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal avoir constaté, en ce début de saison estivale, une augmentation des conflits de voisinage liés à des pollutions sonores diverses. Afin de rappeler aux habitants de la commune quelles sont les règles qui s'appliquent en la matière, il a été décidé de prendre, en date du 25 juin, un Arrêté réglementant notamment les plages horaires où certaines activités peuvent être exercées. Il y est ainsi rappelé que « les bruits causés sans nécessité ou dus à un défaut de précaution ou de surveillance et susceptibles de troubler la tranquillité des habitants » sont interdits à tout moment de la journée. Les travaux bruyants des chantiers sont interdits les dimanches et jours fériés ainsi qu'entre 20 heures et 7 heures les jours ouvrables. D'autre part, les travaux sur les propriétés, causant des nuisances sonores, ne peuvent être effectués que du lundi au vendredi de 7 à 12 heures, et de 13 à 19 heures 30, ainsi que le samedi de 8 à 12 heures et de 14 heures à 19h30. Une copie de l'Arrêté est disponible en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de l'Arrêté Municipal du 25 juin 2014 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage.

## 11. Choix de l'imprimeur du bulletin communal

Rapporteur : Mme Elisabeth JAECK

L'Adjointe rapporte aux membres du Conseil Municipal avoir sollicité des devis de la part d'imprimeurs pour la réalisation du bulletin communal de 2015. A cet effet, la commission communication s'est réunie une première fois pour prendre connaissance des réalisations des imprimeurs sollicités, puis une seconde fois pour faire le choix parmi les devis. Mme JAECK explique que la commission communication souhaite donner une nouvelle touche au bulletin en actualisant la charte graphique.

Elle présente les devis des sociétés suivantes pour l'impression de 1100 exemplaires de 72 pages:

- Imprimerie Cathal : 5 780,00 € HT
- Atelier du Sel : 7 470,00 € HT
- Imprimerie Imprex : 6 046,00 € HT

Mme l'Adjointe souligne qu'Imprex est un peu plus cher que Cathal, mais, étant l'imprimeur historique de la commune, il sera plus aisé de récupérer les fichiers anciens auprès de lui, que de vouloir les transférer vers un nouveau fournisseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer le marché d'impression du bulletin communal 2015 à la société Imprex pour un montant de 6 046,00 € HT.

## 12. Site Internet de la commune

Rapporteur : Mme Elisabeth JAECK

L'Ajointe informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes de la Région de Brumath souhaite lancer une consultation afin de mettre à jour les sites Internet de ses communes membres. La commune de Mommenheim ayant toujours fait vivre son site Internet de façon indépendante, ne souhaite pas prendre part à la commande groupée.

Néanmoins, il est également prévu de faire évoluer le site de Mommenheim, en travaillant notamment la charte graphique. Mme JAECK souligne qu'il sera toujours possible de faire évoluer le site dans le même sens que celui des autres communes de la C.C.R.B.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des évolutions prévues pour le site Internet de la Commune.

## 13. Attribution du logement du 13 rue des Juifs

Rapporteur : M. le Maire

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le logement de l'école maternelle est vacant depuis le 7 juillet 2014.

Il indique aux élus qu'il a réceptionné des demandes de location et leur propose la candidature de M. Patrick WODEY demeurant à Haguenau

VU la demande de logement présentée par M. Patrick WODEY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de donner en location à M. WODEY Patrick le logement de l'école maternelle sis 13 rue des Juifs à Mommenheim à compter du 1er août 2014,
- **FIXE** le loyer mensuel hors charges à la somme de 430 € à compter de cette date,
- **FIXE** le montant de la caution à 1 mois de loyer hors charges soit 430 €,
- **FIXE** le montant des charges mensuelles à 120 €,
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat de location du logement sis 13 rue des Juifs à Mommenheim avec le nouveau locataire.

*La délibération est approuvée à l'unanimité*

## DIVERS

- ✓ Le Maire fait le point sur la réforme scolaire en cours et informe les membres du Conseil Municipal des modalités de mise en œuvre des Temps d'Accueil Péri-Scolaire (T.A.P.S.) et de l'accueil de loisirs du mercredi.
- ✓ M. SCHERER rappelle que l'Office Municipal des Sports organise sa traditionnelle fête d'été avec marché aux puces le 10 août et que les inscriptions sont en cours. Les bénévoles sont les bienvenus pour différents travaux dont le tractage qui aura lieu le 26 juillet et le montage du chapiteau le 2 août.
- ✓ M. KEITH souligne que la feu tricolore au croisement de la rue du Général Leclerc et de la rue de la Liberté n'a pas retrouvé son rythme de croisière après les travaux ayant eu lieu à cet endroit. Le Maire s'engage à faire remonter cette information auprès des services de la Communauté de Communes de la Région de Brumath.
- ✓ M. KUHN rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Jury Départemental du Fleurissement est passé dans la commune le 28 Juin dernier. Selon lui, les retombées sont très positives.
- ✓ Suite aux fortes pluies de la veille n'ayant heureusement pas provoqué de dégâts dans la commune, le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'en cas d'inondation importante dans le village, il pourra être fait appel à leurs services.
- ✓ M. AMMANN suggère de mettre en place un marquage au sol au droit de la grille d'écoulement des coulées d'eaux boueuses installées dans la rue des Romains. En effet, cet aménagement risquerait de surprendre un cycliste ou un motocycliste ne connaissant pas les lieux. Le Maire propose d'en faire la suggestion à la C.C.R.B.

***Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, Le Maire clôt la séance à 22h15.***

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Francis WOLF**



Les signatures des membres présents suivent :

Francis WOLF Maire	Alain BIETH 1 <sup>er</sup> Adjoint	Gérard MITTELHAEUSER 2 <sup>ème</sup> Adjoint	Béatrice SCHNEIDER 3 <sup>ème</sup> Adjointe	Maurice SCHERER 4 <sup>ème</sup> Adjoint
Elisabeth JAECK 5 <sup>ème</sup> Adjointe	Joseph AMMANN Conseiller Municipal	Stéphanie BAUER Conseillère Municipale	Béatrice GNAEDIG Conseillère Municipale	Jean-Luc GWISS Conseiller Municipal
Simone HARTER Conseillère Municipale	<b>ABSENTE</b>  Aniko JUNG Conseillère Municipale	Alain KEITH Conseiller Municipal	Caroline KIEFFER Conseillère Municipale	Jeannot KLEIN Conseiller Municipal
Joseph KUHN Conseiller Municipal	Éric MULLER Conseiller Municipal	Marie-Louise MUNCHENBACH- KELLER Conseillère Municipale	Sandra WILLMANN Conseillère Municipale	